



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 11 MARS 2016

Le Sénat torpille le projet de révision constitutionnelle

ÉTAT D'URGENCE

La commission des lois du Sénat a réécrit l'article sur la déchéance de nationalité

C'était prévisible mais cela se précise. L'inscription de l'état d'urgence et de l'extension de la déchéance de nationalité dans la Constitution a plus que du plomb dans l'aile. Mercredi, la commission des lois du Sénat, réunie à huis clos, a profondément modifié le texte dont l'adoption par l'Assemblée nationale avait fracturé la gauche.

Les sénateurs ont totalement réécrit l'article 2 du projet de loi. L'amendement qu'ils ont adopté stipule que « la déchéance ne peut concerner qu'une personne condamnée définitivement pour un crime constituant une atteinte grave à la vie de la nation et disposant d'une autre nationalité que la nationalité française ». Autrement dit, cette peine ne pourra être infligée qu'aux binationaux.

Le pragmatisme du Sénat

Fruit de laborieuses discussions, émaillées de psychodrames à répétition, le texte adopté par les députés ne faisait aucune distinction entre nationaux et binationaux, pour éviter tout soupçon de discrimination. Politiquement, la rédaction était habile. Elle contournait la difficulté juridique en laissant aux juges le soin de se débrouiller avec une disposition la plus souvent inapplicable.

Les conventions internationales

empêchent en effet de créer des apatrides. Dans les faits, elles rendent impossible le prononcé d'une déchéance de nationalité pour des Français qui n'auraient pas d'autre nationalité. Pragmatique, la commission des lois du Sénat s'est conformée au droit international. Non seulement elle a réservé la déchéance de nationalité aux binationaux, mais elle a limité son champ d'application en ne la réservant qu'aux personnes condamnées pour crimes. Un camouflet pour Nicolas Sarkozy, qui avait demandé et obtenu du gouvernement que les auteurs de délits en lien avec une entreprise terroriste puissent être, eux aussi, déchus de nationalité.

La droite éclatée

La commission des lois du Sénat, où la droite est pourtant majoritaire, s'y est refusée ne jugeant pas opportun de priver de leur nationalité des délinquants condamnés à de courtes peines de prison. Elle a aussi pris le contre-pied de l'Assemblée nationale en écartant le juge judiciaire de la décision, celle-ci ne pouvant être prononcée que par décret ministériel après avis conforme du Conseil d'État.

La Haute Assemblée devrait en toute logique entériner le 22 mars



Discours de François Hollande devant le Parlement réuni en Congrès, en novembre dernier. ARCHIVES ÉRIC FEFERBERG/APP

prochain ces modifications lors d'un vote solennel. Ce qui pourrait sonner le glas du projet de révision constitutionnelle. Les sénateurs n'ont guère apprécié le fait que Manuel Valls vienne à leur rencontre pour leur dicter leur conduite. Beaucoup plus sourcilieux que les députés en matière de protection des libertés individuelles, ils ont en outre quelque peu remanié l'autre article du texte.

« Les sénateurs n'ont guère apprécié le fait que Manuel Valls vienne à leur rencontre pour leur dicter leur conduite »

Pour prévenir d'éventuelles dérives policières, ils ont précisé, cela va sans doute mieux en le disant, que les mesures légales en période d'état d'urgence devaient être « strictement adaptées, nécessaires et proportionnées ». Et ils ont raccourci de quatre à trois mois le délai de prolongation de cette législation d'exception.

Après plusieurs mois d'une polémique qui passe largement au-

dessus de la tête des Français, le paysage politique est fragmenté. La droite ne parle pas de la même voix au Sénat et à l'Assemblée nationale. Le PS offre le spectacle permanent de ses divisions.

La route du Congrès coupée

La procédure législative ordinaire aboutit souvent à un compromis via les commissions mixtes paritaires qui réunissent députés et sénateurs. Mais, en cas de révision constitutionnelle, les deux chambres doivent séparément voter le même texte avant de se réunir pour l'adopter, une majorité des trois cinquièmes étant requise. Autant dire que la route du Congrès extraordinaire semble désormais coupée. Ce qui ne malmène que le symbole d'un consensus politique qui a depuis longtemps volé en éclats.

La loi sur l'état d'urgence a été toilée et la déchéance de nationalité est inscrite depuis longtemps dans le Code civil. Il serait peut-être temps de tourner la page et de revenir à ce que les chefs de parti avaient promis après la forte poussée du Front national lors des dernières élections régionales : s'occuper enfin des vrais problèmes.

Dominique Richard

La Banque centrale sort les grands moyens

ZONE EURO La BCE a annoncé hier une baisse de ses taux directeurs et diverses autres mesures. Mais les marchés ne sont pas totalement convaincus

La Banque centrale européenne (BCE) frappe fort. La plupart des mesures qu'elle a annoncées hier vont au-delà de ce qu'attendaient les marchés, alors que ceux-ci avaient été plutôt déçus par les décisions prises à la fin de l'année dernière. Le conseil des gouverneurs de l'institution monétaire a notamment décidé d'abaisser encore davantage l'ensemble de ses taux directeurs.

En parallèle, la Banque centrale va muscler à partir d'avril son vaste programme de rachat de dettes (le QE, pour « quantitative easing »). Elle prévoit de racheter jusqu'à 80 milliards d'euros de titres chaque mois, contre 60 milliards jusqu'à présent, et ce jusqu'en mars 2017. La palette des titres éligibles au rachat de dettes a en plus été élargie pour inclure des obliga-

tions émises par des entreprises de la zone euro - à l'exclusion des banques. Le dispositif dévoilé hier comprend également un nouveau programme de prêts géants pour les banques.

L'objectif de l'ensemble de ce programme est de les inciter à faire circuler l'argent dans l'économie pour que le crédit, les prix et la croissance repartent.

« Pas de déflation »

Dans un premier temps, les marchés ont réagi très favorablement. Les Bourses ont connu de fortes progressions mais ont vite changé d'humeur. La Bourse de Paris a terminé en retrait (-1,70 %). Si les spécialistes saluent les mesures prises par la BCE, ils s'interrogent en effet de plus en plus sur leur efficacité réelle et leur impact sur la crois-

sance et l'inflation. De ce côté-là, la révision des prévisions rendues publiques hier ne constitue pas une bonne nouvelle. La BCE a drastiquement abaissé ses pronostics concernant l'inflation en zone euro pour 2016. L'institution, qui tablait jusqu'à présent sur 1 %, n'envisage plus désormais qu'une progression des prix de 0,1 %, alors que son objectif est de se rapprocher des 2 %. Pour Mario Draghi, président de la BCE, il n'y a toutefois pas de raison de brandir une fois de plus la menace de déflation. L'inflation est retombée en territoire négatif en février (-0,2 %) et devrait y rester encore pendant quelques mois, mais le président de la BCE parie toujours sur une remontée des prix en fin d'année, avec une hausse de 1,3 % en 2017, contre 1,6 % initialement prévu.



L'italien Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. D. ROLAND/AFAP

« Améliorer tout en gardant l'esprit »

LOI EL KHOMRI Après les manifestations, Manuel Valls reçoit aujourd'hui les organisations de jeunes

L'opération déminage continue. Au lendemain des manifestations contre le projet de loi El Khomri, Manuel Valls fait un pas vers les organisations de jeunesse en les conviant à Matignon pour une séance de concertation. Après avoir rencontré les partenaires sociaux pendant toute la semaine, le Premier ministre doit recevoir ce matin séparément les présidents des syndicats étudiants Unef et Fage. Il sera accompagné des ministres du Travail, de l'Économie et de l'Éducation.

Les quatre membres du gouvernement s'entretiendront ensuite avec les responsables lycéens (Fidl, UNL et SGL). Hier, le président du Mouvement des jeunes socialistes (MJS), également hostile au projet de loi, a été reçu par Najat Vallaud-Bel-

kacem, ministre de l'Éducation nationale, officiellement pour « discuter de la politique générale du gouvernement en matière d'enseignement », selon un communiqué du MJS.

« Éclaircissements »

C'est lundi que Manuel Valls doit retrouver l'ensemble des partenaires sociaux pour un premier bilan des concertations menées ces derniers jours. Selon certaines informations, il pourrait en profiter pour préciser les modifications susceptibles d'être finalement apportées à un texte qui provoque l'opposition d'une partie de la gauche et de la quasi-totalité des syndicats.

Hier, en marge d'une visite d'entreprise en Seine-et-Marne, François



Myriam El Khomri et François Hollande hler. PHOTO C. HARTMANN/AFAP

Hollande a répété que la concertation engagée à sa demande avait pour but d'« apporter tous les éclaircissements, toutes les précisions, lever les inquiétudes, améliorer encore le dispositif pour permettre de convaincre tout en en gardant l'esprit ». « L'idée n'est pas de retirer ce qui n'a pas encore été adopté, présenté. »

Pour l'instant, toutes les organisa-

tions restent mobilisées. L'Unef appelle à une nouvelle action le 17 mars. FO, CGT, Solidaires et d'autres ont prévu grèves et manifestations le 31. La CFDT, la CFE-CGC, la CFIC, l'Unsa et la Fage ont annoncé des rassemblements demain pour demander des modifications, mais elles n'excluent pas de passer à la vitesse supérieure si elles ne sont pas entendues.



La classe CHAM chante avec Malicorne

Grâce à la Palène, la classe à horaires aménagés musique du collège Felix-Gaillard a déjà fait la première partie d'Amélie-les-Crayons ou Grand Corps Malade. Ce soir, à 20 h 30 à l'auditorium de Jarnac, elle chantera avec Malicorne, un groupe qui a mixé folk et musiques traditionnelles. XAVIER LÉOTY

En 2019, un nouveau foyer des jeunes travailleurs

LOGEMENT

Le projet, qui traîne depuis quinze ans, est relancé sur le site de l'ancien hôpital

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

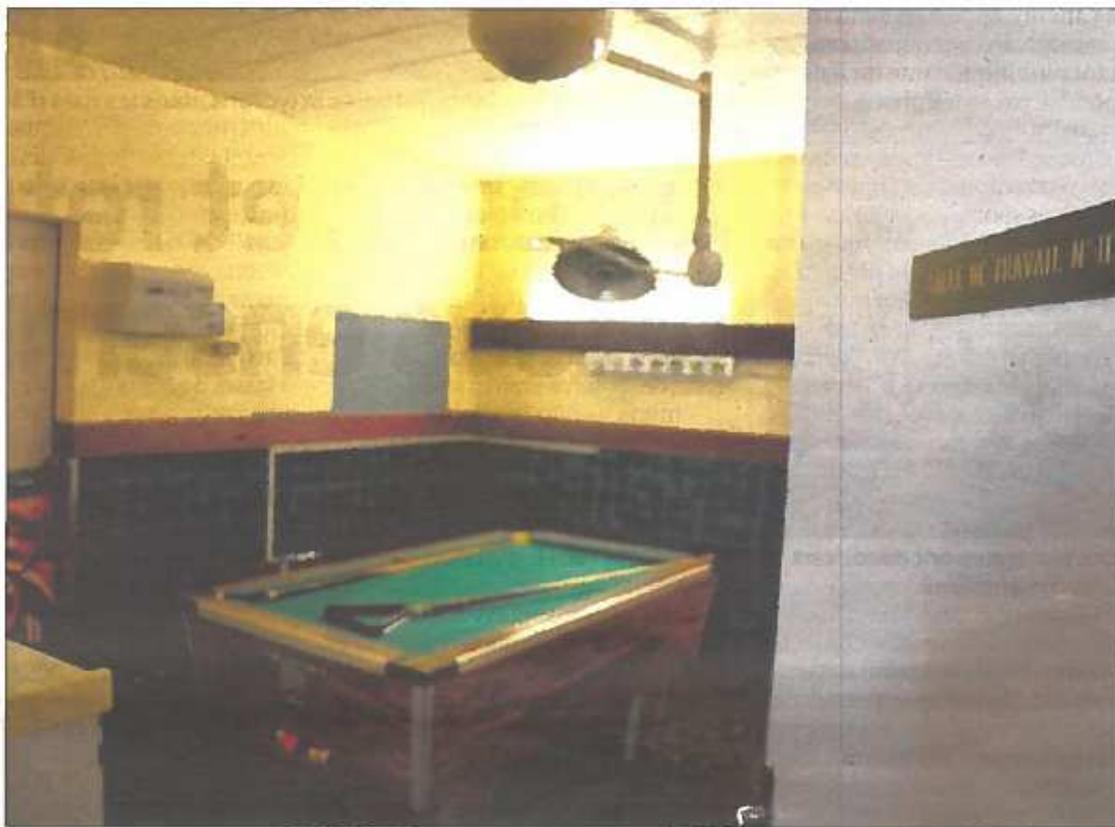
Cette fois, c'est la bonne. En 2019, un foyer des jeunes travailleurs tout neuf devrait ouvrir sur le site de l'ancien hôpital de Cognac. L'échéance a été actée mercredi lors d'une réunion à laquelle participaient la Ville, Grand-Cognac, la CAF, les services de l'État, et l'Établissement public foncier, propriétaire de l'ensemble immobilier depuis quelques mois.

Voilà une quinzaine d'années que les projets s'enchaînaient, sans lendemain. Le FJT végétait dans des conditions très limites dans un vieil immeuble de la rue Saulnier. Après le déménagement de l'hôpital, en juin 2013, il a pu rebondir dans les locaux de l'ancienne maternité. À défaut d'être idéal, c'était déjà beaucoup mieux.

Deux appels à projets

Cette interminable attente aura peut-être été un mal pour un bien. Le nouveau FJT va s'intégrer dans un vaste ensemble qui réunira un « éco-quartier », le pôle administratif de Grand-Cognac, une Maison des associations, notamment. Il y insufflera une part de vitalité. L'équipement va également pouvoir être reconfiguré à la hausse, pour s'adapter à l'augmentation des effectifs au sein du « campus des métiers », qui va remplacer en fin d'année l'actuel Centre de formation des apprentis, rue du Repos.

« L'agrément actuel porte sur 56 résidents. L'objectif est de le porter à 80. C'est un atout, parce qu'avec une capacité plus importante, on pourra mieux équilibrer les financements », observe Lilian Jousson, vice-président en charge de l'habitat au sein de Grand-Cognac. Inter-



Le FJT va rester dans les anciens locaux de la maternité jusqu'en 2019. PHOTO ARCHIVES SOPHIE CARBONEL

« Avec une capacité plus importante, on pourra mieux équilibrer les financements »

rogé sur ce dossier jeudi dernier en Conseil communautaire, le président Michel Gourinchas avait souligné que l'ouverture du campus des métiers nécessitait d'aller vite sur ce dossier. Mercredi, tout le monde était sur cette même longueur d'ondes, témoigne Lilian Jousson. La réunion a mis le processus sur les rails. L'Établissement public foncier doit lancer un appel à projets pour trouver un bailleur ou un promoteur qui construira le FJT. Il s'agira d'un bâtiment neuf, pas d'une restructuration des locaux où il est actuellement.

Dans une procédure très normée, il faudra un deuxième appel

d'offres pour recruter le gestionnaire. L'actuel, l'association Cognac Habitat Jeunes, pourra être candidat. Il y a trois ans, sa situation était critique. Le licenciement de son directeur, Gilles Le Moine, destiné à apurer ses comptes, mettait en péril le conventionnement permettant d'obtenir les aides de la CAF pour les résidents.

Ce problème a été résolu avec le recrutement d'un travailleur social disposant du diplôme adéquat. « Les finances sont toujours fragiles. Grand-Cognac poursuit son aide, avec une participation de 41 000 €. Si besoin, on la réétudiera, parce que la vétusté du système entraîne un surcoût des frais de chauffage », indique Lilian Jousson. L'association est impatiente de voir le dossier avancer. Le futur projet devrait permettre de faciliter l'accueil des mineurs et des filles. Il pourra s'appuyer sur les études accumulées dans les tiroirs depuis quinze ans.

ANCIEN HÔPITAL

Des démolitions avant l'été

Il fallait que l'Établissement public foncier entre dans la boucle pour remettre en orbite le projet de Foyer des jeunes travailleurs. La reconfiguration de l'ancien hôpital de Cognac constitue une énorme opération pour cet organisme, souligne le directeur régional, Philippe Grall. « On y injecte 1,7 million, c'est plus de la moitié de ce que l'on a investi sur la Région en deux ans. » Il annonce des premières démolitions avant l'été, portant sur le bâtiment des urgences, celui de l'entrée et l'ancienne morgue, ce qui va « aérer le site ». « Ce sera un peu un retour dans l'histoire, puisque les urgences avaient été ajoutées à la fin des années 1990 ». Une place centrale, nœud du futur quartier, sera aménagée à cet endroit.

Un prof pas remplacé depuis quatre mois

JEAN-MONNET Devant le tollé, le rectorat a fini par trouver un contractuel pour lundi, alors que l'absence remonte à la Toussaint

JONATHAN GUÉRIN

cognac@sudouest.fr

Ils comptent sur leurs doigts tant l'affaire remonte à longtemps. « Le prof est parti à la Toussaint, donc ça fait quatre mois qu'ils n'ont plus personne. » Patrick Richard et Pascal Gautier, respectivement président de la FCPE et de la Peep du lycée Jean-Monnet, représentent des parents d'élèves ulcérés par ce qu'ils qualifient de « faute du rectorat ».

Depuis le début du mois de novembre, une enseignante en vente est absente pour raisons de santé. Ils ont appris hier qu'une remplaçante arrivera enfin lundi. Mais deux classes de 2^{de} et 1^{re} accusent un grave retard dans leur programme, soit une soixantaine d'élèves. « C'est pourtant une discipline essentielle pour le bac pro commerce », affirme le représentant de la fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (Peep). Par chance, aucun élève de terminale n'est concerné. Mais la colère gronde chez les parents, exprimée par Patrick Richard : « Le rectorat se montre totalement incompétent, et cela au détriment des élèves. » Généralement, l'Éducation nationale dispose d'un vo-



60 élèves n'ont plus cours dans une matière cruciale. PHOTO J. G.

lant de remplaçants. Mais sur ces matières très spécifiques, les effectifs manquent, déclenchant le recours à des contractuels. En l'espace, le rectorat de Poitiers a fait appel à Pôle emploi. Or les candidats ne sont pas nombreux et le contrat est seulement de 13 heures. Pas de quoi attirer les foules.

Un problème récurrent

Marc Perrier, directeur de l'établissement, est pris entre le marteau et l'enclume et fait au mieux avec ses moyens. « De temps en temps, des collègues qui enseignent la même matière ont fait cours quel-

ques heures mais j'avoue que ce n'est pas satisfaisant. »

Le rectorat concède, lui aussi, « une situation regrettable et un délai très long, même si les services ont mis tout en œuvre ». En réponse, les parents d'élèves s'amuse de constater que « le remplaçant a été trouvé juste au moment où nous médiatisons l'affaire ». Un heureux hasard, qui ne masque pas les problèmes récurrents d'effectifs auxquels est confrontée l'Éducation nationale. Selon les parents d'élèves, près de 2 000 heures n'ont pas été assurées à Jean-Monnet, l'an dernier.

■ Le centre d'accueil et d'orientation a fermé ses portes hier à 13 heures ■ Les 22 hommes, hébergés à l'ancien hôpital depuis quatre mois, sont aujourd'hui accueillis aux quatre coins du département.



Avant leur départ, les six derniers migrants accueillis à l'ancien hôpital de Confolens ont trinqué hier à midi avec les bénévoles.

Photos Majid Bouzzit

Le nouveau départ des migrants de Confolens

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

«**J**e n'ai passé que quatre mois à Confolens, mais j'ai l'impression d'être né ici.» Nourdream a quitté hier à midi le centre d'accueil provisoire des migrants de Confolens. La boule au ventre. Comme 26 autres Soudanais, Érythréens, Tchadiens, Éthiopiens..., il avait débarqué ici dans la nuit du 30 au 31 octobre. Il arrivait de Calais. N'avait jamais entendu parler de la Charente. Il n' envisage plus, aujourd'hui, de quitter le département. En quatre mois, ses camarades d'infortune sont devenus «des frères», confie celui qui a laissé sa famille et le Soudan à seulement 23 ans. En quatre mois, sa situation administrative s'est aussi nettement améliorée. «J'ai confiance en l'avenir. Mais tant que je n'aurai pas mes papiers, je ne ferai pas de projets.» Moins inquiet pour le

futur qu'il ne l'était il y a quelques semaines, Ibrahim, le Tchadien, semble métamorphosé. Moins renfermé. Plus prompt à parler. Il a rejoint hier un nouveau logement à Gond-Pontouvre. Espère pouvoir s'établir durablement près d'Angoulême, se lancer dans une formation de boulanger-pâtissier. Du fond du cœur, il remercie les Confolentais, «les gens vraiment gentils» qui les ont accompagnés depuis leur arrivée.

«On a créé des liens»

De chaleureuses embrassades. Des applaudissements. Quelques larmes sur les visages. L'émotion était palpable à l'heure de refermer les portes de l'ancien hôpital. Émotion chez les bénévoles. Logique: «On a créé des liens, indique Patricia Martin. Humainement, c'était génial. On a la satisfaction de les avoir aidés et de les avoir mis dans un chemin.» Elle a récupéré des numéros de téléphone. «On se reverra.

Ça dépendra de leur volonté. Mais certains ont déjà prévu de venir au festival cet été.»

Émotion, aussi, chez les agents de sécurité qui ont veillé au bon fonctionnement du site nuit et jour. «Un gros pincement au cœur, oui, confie Mickaël Lefavre. Je vais beaucoup les regretter. S'il y a d'autres missions comme celle-ci, je signe tout de suite.»

Désormais, tous ces hommes sont dispersés dans le département: à Chabanais, Gond-Pontouvre, La Couronne, Ruelle, Soyaux, Barbezieux, Cognac... En Cada (centre d'accueil pour demandeurs d'asile), en Huda (hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile), au foyer de jeunes travailleurs ou dans des appartements qui ont été mis à leur disposition. C'est le cas à Blanzac, par exemple, où Nourdream, Yassine et Ichak sont arrivés hier après-midi. Le logement, meublé par l'Amicale intercommunale du temps libre, est prêt par la municipalité. «On va essayer de les oc-

cuper le mieux possible, de les intégrer», note Jean-Philippe Sallée, le maire. On va tout mettre en œuvre pour que ça se passe bien.» Ailleurs qu'à Confolens, d'autres bénévoles vont prendre le relais. Mais les migrants vont devoir être plus autonomes. À eux désormais d'acheter à manger, de préparer les repas... «On va les aider à devenir indépendants», affirme l'Élu. Quatre ont obtenu leur titre de séjour. Les autres attendent des réponses. Mais toutes les démarches ont été engagées. C'était l'objectif de cet accueil, comme le rappelle Gérard Roger, le directeur de l'Afus 16, la fédération des acteurs sociaux de la Charente. Un directeur qui affichait hier un grand sourire tant l'opération s'est révélée positive. «On les a protégés, on leur a permis d'intégrer le dispositif habituel et on leur a proposé un accueil humain.» Ce beau bilan, Gérard Roger va le rédiger dans les jours qui viennent. Il se fera aussi en vidéo, grâce à un partenariat avec le Ly-

Cinq logements à Montbron

Après Confolens, c'est Montbron qui doit être le prochain centre d'accueil et d'orientation des migrants en Charente. Le conseil municipal s'est prononcé à deux reprises en faveur de l'accueil des réfugiés de Calais. «Ça nous paraît indigne de notre pays de laisser des gens dans de telles conditions», rappelait jeudi dernier Gwenaël François, le maire, lors d'une réunion de préparation avec les services de l'État, Loélia qui met à disposition cinq appartements T4 de l'immeuble des Charmilles, Emmails qui les a équipés, la paroisse et les associations. Restos du Cœur, Croix-Rouge, Secours catholique, Secours populaire..., tous sont impliqués à leur niveau. Accompagnement pour les démarches administratives, aide alimentaire, vêtements, kits d'hygiène, couches pour les bébés, repas fabriqués à l'Ehpad et transportés par les employés municipaux la première semaine... le dispositif est en place. Les dons sont les bienvenus (1). L'État, qui assure la coordination départementale, passe une convention avec la municipalité pour le logement et avec Emmails pour la logistique. Tout le monde a le souci de la «réactivité», résume Jean-Claude Viollet, président d'Emmails. «Il faut travailler ensemble», appuie Maud Largeau, présidente de la Croix-Rouge. Une réunion a déjà été organisée avec les résidents des Charmilles qui préféreraient accueillir «des familles pour créer des liens avec les enfants plutôt que des célibataires». Une réunion publique est prévue mardi soir à Montbron pour informer l'ensemble de la population (2). Mais on ne connaît pas aujourd'hui la date de l'arrivée. On sait simplement que l'hébergement en centre d'accueil et d'orientation est une phase transitoire qui accompagne la demande d'asile.

(1) La Ville cherche notamment des gazinières et des téléviseurs pour compléter l'équipement des logements. Contact: Danièle Bernard, adjointe au maire, 05 45 63 15 15.

(2) Réunion publique mardi 20h30, salle de réunion, rue des Vieilles-Écoles.

cée de l'image et du son d'Angoulême (Lisa). Les élèves devaient venir tourner le 7 avril lors de retrouvailles autour d'un pique-nique organisé dans le parc de l'ancien hôpital. «Face aux images violentes de Calais, face aux clichés véhiculés, à nous de rétablir la vérité. Et la vérité, c'est ce qu'on vit, conclut le directeur. Si on accueille 25 personnes partout en France, Calais n'est plus un problème.»



11 heures, hier. Chargement des bagages dans les voitures.



Dernières embrassades.



Nourdream, Yassine et Ichak ont été accueillis dans l'après-midi à Blanzac.

Les homosexuels dopent le nombre de mariages

 **241.292 mariages en 2014**
2.700 de plus qu'en 2013



Les mariés de même sexe sont plus urbains

Plus de deux unions sur dix ont été célébrées dans des communes de 200.000 habitants ou plus.

Paris 13%

Rennes 10%

Bordeaux 9%



4.500 communes ont uni au moins un couple de même sexe

Sources : AFP - Insee

La loi autorisant le mariage pour tous a été promulguée en mai 2013

Âges moyens des mariés

Hommes de couples de sexe différent
38 ans

Femmes de couples de sexe différent
35 ans



Hommes de couples de même sexe
46 ans

Femmes de couples de même sexe
41 ans



INFOGRAPHIE CL

Orange réclame 900 000 euros à l'ex-région Poitou-Charentes

Décidément, ça va de mal en pis pour les finances de l'ex-région Poitou-Charentes. Aux 132 millions d'impayés déjà pointés par la nouvelle Région pilotée par Alain Rousset, pourrait bien s'ajouter une nouvelle ardoise de quelques centaines de milliers d'euros, révèlent nos confrères de *Sud Ouest*.

Orange réclame en effet des centaines de milliers d'euros à la nou-

velle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes après la rupture d'un contrat en 2012 sur le haut débit dans les lycées picto-charentais pour vice de forme, dénoncé par Poitou-Charentes. Or à l'époque, l'opérateur de téléphonie avait signalé l'erreur, mais l'ancienne Région n'en avait pas fait cas. L'affaire était examinée mercredi au tribunal administratif de Poitiers. Orange demande que le tri-

bunal ordonne la reprise des relations contractuelles avec la Région et surtout que lui soit payé son manque à gagner depuis trois ans. Un manque à gagner estimé à 900 000 euros. La décision sera rendue dans quinze jours.

Une nouvelle procédure qui ne va pas arranger les affaires de Jean-François Macaire, l'ex-patron de Poitou-Charentes, déjà mis au ban par Alain Rousset.

- À 42 ans, Isabelle Bovy a passé le CAP de pâtisserie pour créer son entreprise
- En attendant, elle cherche un emploi en CDD ou en intérim du côté de Cognac.

Cognac: la pâtissière a besoin d'un coup de pouce

Anne KERJEAN
a.kerjean@charentelibre.fr

Isabelle Bovy sait ce qu'elle veut. Ce qu'elle veut, c'est travailler, idéalement, dans la pâtisserie, mais pas seulement: pour quelques mois en CDD ou en intérim. L'idée étant de pouvoir récolter les fonds nécessaires pour lancer sa propre entreprise de «pâtisserie sur mesure». La pâtisserie, elle en a longtemps rêvé. La voilà près de réaliser son rêve. «Quand j'étais au collège, j'étais déjà attirée par la pâtisserie, mais mes parents s'y étaient opposés en me disant que je n'aurais pas de vie.» C'est finalement une trentaine d'années plus tard qu'Isabelle Bovy s'est lancée: «La passion a repris le dessus.»

«Toute seule dans ma cuisine de 5 m²»

«Je suis à Cognac depuis cinq ans, et c'est vraiment dur de trouver du travail dans la vente. Alors j'ai décidé de passer le CAP pâtisserie en candidat libre, raconte-t-elle. Je me suis lancée toute seule, dans la cuisine de 5 mètres carrés. Et j'ai beaucoup révisé.» Pour manier du matériel professionnel avant les examens, elle a aussi travaillé chez un traiteur cognaçais: «Qui m'a pris en stage pendant six mois et qui m'a aussi un peu pigeonnée...» En juin dernier, Isabelle Bovy a été convoquée à la Cifop à L'Isle-

d'Espagnac pour les épreuves du CAP. «On était trois candidats libres à peu près du même âge et plein de petites jeunes, sourit la Cognaçaise, maman de trois enfants. «J'ai eu les résultats le 9 juillet. J'avais été reçue haut la main.»

La fierté d'avoir réussi l'examen a vite laissé place à la frustration de ne pas trouver de travail. «Ce n'est pas facile de trouver du travail à Cognac et mon âge [42 ans] n'aide pas. Mais j'ai vraiment besoin d'un travail pour créer un labo de pâtisserie sur mesure», martèle celle qui aime surtout «la pâtisserie traditionnelle, éventuellement revisitée, et les macarons.» «C'est ma marque de fabrique.»



Isabelle Bovy a besoin de revenus avant de créer son labo de pâtisserie. Repro CL

Une lettre originale pour se démarquer

Voici la lettre de motivation qu'Isabelle Bovy a adressée à CL et partagée sur les réseaux sociaux: «Avant de voler de ses propres ailes, femme de 42 ans, sérieuse, motivée et déterminée, cherche un employeur assez fou pour lui offrir un emploi de type CDD, voire intérim. Sachez que cette personne a plusieurs cordes à son arc... Un bac A avec mention, un BEP administration commerciale et comptable et surtout... un CAP pâtisserie durement acquis en candidat libre en juillet 2015. À ce sujet, je souligne ici sa farouche envie de pratiquer son métier dignement!

Point de folles ou de lubies de sa part dans cette reconversion qu'elle a entreprise en ayant bien pesé le pour et surtout LES contres! [...] Il est évident que son âge ne joue plus en sa faveur, compte tenu qu'à partir de 40 ans, nous sommes déjà vieux et obsolètes pour le monde du travail! Cependant, cette personne ne fait pas son âge, puisqu'elle est en contact permanent avec des ados... qui au demeurant sont aussi ses enfants! Comme vous l'aurez compris, c'est un petit bout de femme (elle ne mesure que 1 mètre 58 et demi) hyper

dynamique avec l'option souriante et serviable! [...] Cette personne ne croit définitivement plus au père Noël, mais a une farouche croyance en l'être humain et au coup de pouce qu'il peut donner à ses congénères! Ne cherchez pas à la délocaliser, sa terre d'adoption est basée sur Cognac, jolie petite ville où elle essaie, avec toute la rage et la volonté qui lui appartiennent, de s'en sortir. N'hésitez pas à la contacter afin de lui faire part de vos propositions, elle les étudiera avec enthousiasme et ne manquera pas de vous répondre.»

■ Colette a été reconnue travailleuse handicapée à 50 ans en raison de soucis physiques multiples ■ À 55 ans, elle a retrouvé une formation et un emploi.

«Handicapée oui, mais pas impotente»

Frédéric BERG
fberg@charenteinfo.fr

Ses disques vertébraux sont aplatis, la coiffe des rotateurs d'une de ses épaules est abîmée, ses hanches sont arthrosées mais elle travaille tous les jours et a même repris le chemin de l'école depuis septembre. Colette Thoroval a 55 ans et depuis cinq ans, elle est reconnue travailleuse handicapée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). «Oui je suis handicapée mais pas pour autant impotente. Je peux faire plein de choses comme la plupart des personnes handicapées. Il suffit d'adapter le poste et la charge de travail», explique cette énergique grand-mère qui s'est usée en turbinant plus de vingt ans dans des maisons de retraite : «J'étais continuellement pliée en deux, je soulevais des charges lourdes et j'ai eu un accident.»

«Des aides financières intéressantes»

Depuis septembre, Colette est en contrat de professionnalisation dans une agence immobilière de Cognac. Elle apprend un nouveau métier et suit des cours d'informatique et d'anglais à l'Institut consulaire de forma-



Colette Thoroval travaille comme agent immobilier à Cognac. Un emploi adapté à son handicap.

Photos F. B.

tion (ICF) de Cognac : «Je retourne à l'école, c'est dur mais je m'adapte. Je prends le taureau par les cornes.» Et dans l'agence immobilière, Colette s'est parfaitement adaptée.

Laura Bauer, la patronne de l'agence «L & J Immobilier» a

fait le choix de donner leur chance à deux travailleuses handicapées, Colette mais aussi Laurence, 50 ans, actuellement en arrêt maladie : «Il y a des aides financières intéressantes et c'est aussi le moyen d'aider des personnes parfaitement capables

mais qui rencontrent trop souvent des portes fermées.»

Pour l'employeur, embaucher un travailleur en situation de handicap est souvent perçu comme une difficulté. «Dans l'immense majorité des cas ça se passe très bien. Notre travail c'est précisément de convaincre», résume Sandrine Brizard, chargée des relations entreprises pour Cap emploi, le relais local d'un réseau national qui aide à l'insertion des personnes handicapées. Ohé Prométhée, l'association qui pilote Cap emploi en Charente et l'agence Adecco organisent une réunion d'information pour sensibiliser les entreprises le 17 mars à Cognac (lire encadré ci-contre).

«Cap emploi nous accompagne bien en nous fournissant toute l'aide et les informations utiles», reconnaît Laura Bauer qui compte titulariser une travailleuse handicapée à l'issue de son contrat de professionnalisation.

Une réunion d'information jeudi 17 mars

Une association et une agence d'intérim associées pour favoriser l'emploi des personnes handicapées. Ohé Prométhée qui pilote Cap emploi en Charente et Adecco, l'agence d'intérim organisent une réunion d'information «Des talents indispensables» (1) et Ohé Prométhée est noué depuis plusieurs années. Fabienne Burquet, la directrice générale d'Ohé Prométhée : «Le secteur de l'intérim est très important pour nous. On travaille pour que notre public soit reconnu pour ses compétences.»



Pour Muriel Hubert, la responsable de l'agence Adecco de Cognac, es-

tampillée d'un label handicap, l'essentiel est de convaincre : «Employer une personne handicapée n'est pas un frein, plus de 90 % des entreprises sont satisfaites.» Dans l'ouest Charente, il y a plus de 700 travailleurs handicapés sur environ 3 700 dans toute la Charente.

(1) Réunion d'information «Des talents indispensables» jeudi 17 mars à 8h30, au quai des Poëtes à Cognac. Renseignements au 05 45 82 28 06.

Sonnez, une concierge s'occupe de vos moindres désirs

Une conciergerie s'ouvre en Cognçais. Créée par Gabrielle Torrent, elle s'adresse aux entreprises et particuliers pour alléger leur quotidien.



Gabrielle Torrent (assise au centre) s'est entourée de divers prestataires pour assurer l'ensemble des services proposés.

Photo crédit Anqélique Grip.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Qui n'a pas rêvé de se voir décharger de nombre de contraintes dans sa vie quotidienne et professionnelle ? Celles qui prennent ce temps dont chacun aimerait disposer pour faire autre chose de plus agréable. Tâches domestiques, trouver une nounou, aller chercher des documents dans une administration, trouver un traiteur, ou encore aller chez le fleuriste en urgence, déposer des affaires au pressing, faire des courses... la liste est longue. On se met alors à rêver d'hôtel, de ce fameux concierge qui lui, se charge de surseoir à vos moindres désirs. Sauf qu'on ne loge pas à

l'hôtel, pour la plupart. On oublie ? Plus maintenant. Gabrielle Torrent vient de fonder «Conciergerie et Événementiels», à Mesnac, une société de service pour les particuliers et les entreprises, hôtels compris, inédite sous cette forme en Cognçais. *

Un parcours dans l'hôtellerie de luxe

Forte d'un riche parcours professionnel de dix-huit ans dans l'hôtellerie de luxe comme assistante de direction ou responsable de réception, en France, au Georges V notamment, mais aussi en Angleterre et aux États-Unis, cette maman de 35 ans originaire de Cognac propose à ses clients «de

prendre en charge toutes les tâches quotidiennes, de manière ponctuelle ou régulière, selon les besoins ou les envies. Vous avez besoin de tout, plus la peine de se creuser la tête, je m'en occupe afin d'alléger votre quotidien», promet-elle. Pour y parvenir, elle s'est entourée de nombreux prestataires de service, triés sur le volet, y compris dans le cadre de la partie événementielle de son entreprise (organisation de mariages, de conférences, de séminaires...). «Écoute et discrétion sont assurées» évidemment, comme tout bon concierge qui se respecte. Les services comme le coût des prestations (sur devis) sont consultables en ligne sur www.conciergeriecognac.com

■ CHÂTEAUBERNARD

Braderie solidaire demain

L'antenne du Secours populaire de Châteaubernard organise une braderie solidaire demain samedi de 10h à 16h dans son local situé au 2, rue Pierre-et-Jean-Bienassis.

Le comité des fêtes privé de subvention

«*Finalement pour le comité des fêtes, ce sera 0 euro*», a déclaré Stéphanie Demail-Souchet, l'adjointe chargée des écoles et de la vie associative, au moment de distribuer les subventions communales aux associations, lors de la réunion du conseil municipal tenue mardi soir. Le comité des fêtes pour lequel la somme de 100 € était initialement prévue, est accusé «de ne pas communiquer sur ses intentions, malgré les courriers de la mairie qui l'y ont incité».

Les subventions. Chasseurs, parents d'élèves: 250 €; 350 € pour le Coin Lecture, 600 € pour le foot, 200 € pour la gymnastique volontaire, 220 € pour le marché de printemps du 24 avril. Une réserve de 1 000 € est destinée à combler des demandes exceptionnelles en cours d'année. Le total des subventions allouées s'élève à 4 610 €.

Travaux de mise en accessibilité. Sur un devis global de 9 853 € pour les travaux sur 2016 et 2017 à la bibliothèque et à l'école, il est possible d'espérer une participation de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à hauteur de 40 %. «*Pour une fois, je suis d'accord avec l'architecte des bâtiments de France qui refuse de poser un béton lavé sur le cheminement réservé aux fauteuils roulants. Ce sera du calcaire tout aussi carrossable*», a déclaré un des conseillers en charge du dossier.

Commission voirie. Elle change de nom et devient commission «voirie, réseaux, environnement, agriculture».

Plan local d'urbanisme. La commune récupère son droit de préemption urbain applicable dans les zones à urbaniser.

Rando (PDIPR). Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée est accepté par le conseil qui note l'obligation qui lui est faite de recenser les chemins ruraux qui valent la peine d'être arpentés par des piétons ou des cyclistes.



Échange entre le président du conseil départemental et Renata Scant.

Photo CL

«Théâtre en action» diffuse la culture

C'est avec «*L'espérance enracinée*», un poème d'Andrée Chédid, que Renata Scant a ouvert l'assemblée générale de l'association «Théâtre en action» en présence du président du Département François Bonneau.

«Nous maintenons ce cap au travers de notre cycle sur la mémoire pour lutter contre l'oubli, transmettre et donner des repères au temps présent. Nous construisons nos projets malgré la fragilité économique de notre association et apprenons à nous adapter à cette fragilité, mais persistons à croire nécessaire la durée de l'action dans la proximité. Ceci autant avec notre implantation en milieu rural qu'à travers la diversité de nos activités», a expliqué Renata Scant.

En 2015, 36 représentations de théâtre et une trentaine d'opérations culturelles ont réuni pas moins de quelque 4.500 spectateurs ou participants, autant à la ferme-théâtre de Moulidars que

dans 16 communes de Charente, quatre de la Région et deux au plan national. Le bilan financier est positif. À souligner l'aide apportée par plusieurs emplois sous contrat aidé ou civiques, le bénévolat de la directrice Renata Scant et le soutien financier de plusieurs collectivités (Moulidars, CDC, syndicat de pays, conseils régional et général avec une convention triennale jusqu'en 2017). Le président Bonneau a précisé que le conseil départemental, gardant la compétence culturelle, poursuivra ce soutien.

Les projets pour l'année en cours: année d'exploitation de la création 2015, «*Le roman de Monsieur Molière*»; écriture sur l'oubli; de l'humour avec «*Le destin d'Edipe et de sa lignée*»; reprises de «*Barberousse... Hassam et Zappata, l'Alcool*»; lectures spectacles; théâtres forum; stages et ateliers; formations professionnelles; accueils de compagnies; résidences d'artistes.

CHATEAUBERNARD SAINT-LAURENT-DE-COGNAC

M. Mario TOFFANO,
M^{me} Sylvie-BOULINEAU,
ses enfants ;
ses petits-enfants
ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part
du décès de

M^{me} Andrée GOIS,

à l'âge de 80 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 14 mars 2016, à 16 h 30, en l'église des Templiers à Châteaubernard, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

M^{me} Andrée Gois repose à la maison funéraire Montesquieu à Cognac où la famille recevra les visites le samedi 12 mars, de 14 heures à 16 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

AML PF, marbreries charentaises, Cognac,
Jarnac, 15, avenue Paul-Firino-Martell
(ancienne rue de Pons), 05.45.82.41.05.

Loi Travail: la carte du dialogue

François Hollande a assuré hier qu'il y aurait «forcément» des «corrections à établir» dans le projet de loi El Khomri. Valls reçoit aujourd'hui les organisations de jeunesse.

Au lendemain des manifestations contre le projet de loi El Khomri, Valls a fait un pas vers les organisations de jeunesse, qu'il reçoit aujourd'hui. Le Premier ministre annoncera lundi aux partenaires sociaux jusqu'où il accepte de revoir sa copie.

Aucune réforme n'a mis autant de monde dans la rue depuis la légalisation du mariage d'homosexuels. Mercredi, entre 224.000 personnes, selon les autorités, et 500.000 personnes, selon les organisateurs (syndicats de salariés, d'étudiants, de lycéens), ont battu le pavé pour exiger le retrait du projet de réforme du droit du travail. Ce n'est qu'un «premier avertissement», a prévenu Force ouvrière. Une nouvelle journée de grèves et de manifestations est fixée au 31 mars, à l'appel de FO, de la CGT et de Solidaires notamment. Quant à l'Unef, principal syndicat étudiant, il donne rendez-vous dès le 17 mars.

Poursuite de la mobilisation

De leur côté, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, l'Unsa et la Fage (étudiants) ont prévu des rassemblements le 12 mars pour demander des modifications, plutôt qu'un retrait, du projet de loi. Mais elles n'excluent pas une plus forte mobilisation si elles ne sont pas entendues. Selon les représentants étudiants et lycéens, qui font un paral-

èle avec le contrat première embauche (CPE) retiré après une forte mobilisation en 2006, le projet de réforme du droit du travail est une «offensive sans précédent contre les jeunes et les salariés», de nature à les rendre «précaires à vie». La ministre du Travail Myriam El Khomri estime que sa réforme «est faite pour que les jeunes puissent rentrer plus facilement sur le marché du travail».

Des annonces lundi

Avant les jeunes, le Premier ministre a entendu les revendications syndicales et du patronales en début de semaine. Manuel Valls et les partenaires sociaux se retrouvent lundi pour un bilan de la concertation, sans doute assorti d'annonces. Pour l'instant, Valls est resté discret sur ses intentions. «La loi peut être améliorée, il y a forcément des éclaircissements à donner, des corrections à établir», a estimé hier François Hollande.

Deux mesures sont unanimement rejetées par les syndicats: le plafonnement des indemnités prud'homales pour licenciement abusif, qui ne pourront plus dépasser 15 mois de salaire, et la réforme du licenciement économique, dont les critères seront plus précis et appréciés, pour les multinationales, sur leurs seules filiales françaises. Les syndicats s'opposent aussi à la possibilité, dans les petites entreprises, d'appliquer le forfait-jours



Manuel Valls reçoit aujourd'hui les organisations de jeunesse pour discuter du projet de loi El Khomri.

Photo AFP

sans accord collectif.

Bruno Le Roux, chef des députés socialistes, a assuré qu'il y aurait des «améliorations significatives», notamment sur «la définition du licenciement économique». Certains parlementaires de la majorité menacent de s'opposer au projet s'il reste en l'état. Jean-Marie Le Guen a évoqué mercredi la possibilité d'inclure une surtaxation des CDD courts dans la loi, avant

de se rétracter hier matin. Le débat est «sur la table», mais dans le cadre de la renégociation en cours des règles d'assurance chômage par les partenaires sociaux, a assuré Mme El Khomri.

Réclamée de façon récurrente par les syndicats pour lutter contre la précarité, la surtaxation suscite de fortes craintes chez les patrons. Cela «accélérerait la destruction d'emplois» selon la CGPME.